

Du registre aux délibérations du Conseil Communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 16 octobre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale

Excusés :

OBJET : Marché public de services – Marché public relatif à la mission d'auteur de projet concernant la création d'une liaison douce entre Brugelette et Gages - Approbation des conditions, du mode de passation, de l'estimation et du cahier des charges.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu la délibération du 23 octobre 2024 attribuant la mission de bornage à IGRETEC suivant les crédits y afférents prévus à l'Exercice 2024 ;

Considérant le cahier des charges N° 2025 -056/1 relatif au marché “Marché public relatif à la mission d'auteur de projet concernant la création d'une liaison douce entre Brugelette et Gages” établi par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

- * Tranche ferme : phase 1 : établissement de l'avant-projet: 20%
- * Tranche conditionnelle : phase 2 : établissement du projet, y compris du dossier d'adjudication : 20%
- * Tranche conditionnelle : phase 3 : établissement du rapport d'analyse des offres : 10%
- * Tranche conditionnelle : phase 4 : suivi des travaux : 50 %

Considérant que le montant alloué au budget s'élève à 41.322,32 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant estimé de ce marché de services s'élève à 38.016,53 € hors TVA, soit 46.000,00 € TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire 2025, article 879/73351.20240036.2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par voix pour, ...voix contre et abstentions ;

Article 1er - : D'approuver le cahier des charges N° 2025 -056/1 et le montant estimé du marché "Marché public relatif à la mission d'auteur de projet concernant la création d'une liaison douce entre Brugelette et Gages", établis par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 38.016,53 € hors TVA, soit 46.000,00 € TVA comprise ;

Article 2 - : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 - : De financer cette dépense par le crédit inscrit au Budget Extraordinaire 2025, article 879/73351.20240036.2025.

Article 4 - : La présente délibération sera transmise à Madame la Receveuse régionale.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale,
(s) K. KOWALSKA

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

K. KOWALSKA

I. LIEGEOIS